

FICHE 9

SONDAGE DÉLIBÉRATIF ET COLLABORATIF



Coût élevé



Échelle géographique locale, nationale ou Europe



Durée 1 journée ou 1 week-end



Visée organisation des échanges



Échelle de participation concertation



Public visé panel de citoyens



© Photo-libre.fr

DESRIPTIF

1. DÉFINITION

Le sondage délibératif est l'adaptation du modèle démocratique des Town meetings de la Nouvelle-Angleterre. Il a été mis en place au début des années 90 par deux chercheurs américains en science politique : James Fishkin et Robert Luskin.

L'objectif de cette méthodologie est d'enrichir les techniques des sondages avec la délibération. Cette procédure est proche des jurys citoyens à la différence que le sondage délibératif se veut donner une représentativité statistique.

L'objectif du sondage délibératif est à la fois de permettre à des citoyens de réfléchir ensemble sur une problématique et les conséquences d'alternatives potentielles et de rendre compte d'un « avant-après » des connaissances et opinions via la mise en place de deux sondages. Le but de la méthode du sondage collaboratif, en plus de donner l'opportunité aux citoyens de faire entendre leur voix, est d'analyser le changement d'opinions avant et après la phase de formation.

Une des particularités de la méthode est la place que tiennent les médias régionaux et/ou nationaux, supposés intensifier l'impact du sondage sur les décideurs et de sensibiliser le public à grande échelle.

Cette méthode participative a été appliquée au Danemark en 2000 avant le référendum national sur l'adoption de l'euro, en Australie à l'occasion de débats préalables au référendum sur la réconciliation avec les Aborigènes (2001), aux États-Unis (famille, économie et politique étrangère) ainsi qu'en Grande-Bretagne (délinquances et sécurité). Pour la première fois, un sondage délibératif a été organisé à l'échelle européenne en 2007 : « Tomorrow's Europe ».

2. MISE EN ŒUVRE

PRÉPARATION

Rôles

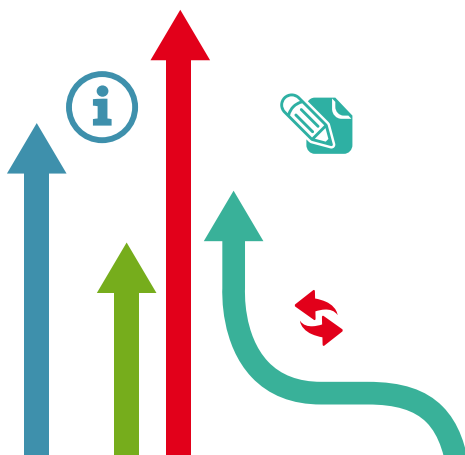
- L'équipe de projet et un comité de pilotage,
- des partenaires média,
- un institut de sondage,
- un comité d'avis pour les documents de la délibération,
- des experts présents pour répondre aux questions des citoyens.

Préparation des questions du sondage et des supports informatifs

Le sondage délibératif commence par un sondage traditionnel, la définition des questions et des réponses proposées est une étape primordiale. En effet, celles-ci doivent être suffisamment larges pour obtenir un avis citoyen mais aussi leur formulation doit permettre de traiter tous les enjeux liés à la thématique abordée. Par ailleurs, les réponses aux questions doivent être neutres et doivent permettre de refléter tous les points de vue.

À côté du sondage, d'autres documents sont essentiels au sondage délibératif afin d'informer les citoyens, ce sont les « documents délibératifs ». Supports écrits rapportant les opinions des experts, ces documents ont un double objectif :

- transmettre des connaissances aux participants afin de favoriser leur compréhension,
- présenter des alternatives crédibles pour aborder la problématique.



Sélection du panel

L'échantillonnage est constitué à l'échelle nationale et de façon aléatoire. Le but est d'obtenir la plus large représentativité possible.

Les participants sont parfois rémunérés et leur nombre s'élève en général à plusieurs centaines de personnes (de 100 à 400).

DÉROULEMENT

1. Sondage préalable

Avant tout débat et échanges entre eux, les participants sont invités à répondre à un questionnaire portant sur le sujet de la consultation.

2. Sessions d'information

Les citoyens prennent connaissance des documents informatifs et discutent en petits groupes sur le thème formulé par les documents délibératifs et sur les différentes alternatives possibles.

Les citoyens sont amenés à discuter ensemble et à se poser des questions les uns les autres afin de déterminer, pour chaque alternative, les marges de manœuvre dont ils disposent et leurs conséquences.

3. Échanges avec les experts et délibérations

Lors de séances plénières, les citoyens ont l'opportunité de se renseigner auprès des experts en cas de questions ou de clarifications durant ces séances afin d'éclairer leur point de vue. Un modérateur

est présent pour garantir toute neutralité dans les réponses données. Des observateurs peuvent être présents afin d'attester de l'efficacité et de la légitimité du processus : afin de respecter les groupes de discussion, les observateurs peuvent bénéficier d'une salle distincte avec transmission vidéo en direct d'un groupe (qui donne la permission d'être analysé).

4. Sondage post-délibérations

À la fin de la délibération, les participants répondent une nouvelle fois au questionnaire qui leur avait été soumis à leur arrivée pour rendre compte de l'évolution des connaissances et des points de vue des participants (comparaison des deux sondages).

5. Organisation de nouveaux ateliers

Au cours de la même journée et au cours d'une seconde journée, de nouveaux ateliers sont organisés avec les mêmes étapes que ci-dessus.

6. Séance plénière de clôture et résultats

Enfin, une dernière séance plénière a lieu afin de rendre compte des résultats.

À la fin du processus, les participants peuvent présenter les résultats des délibérations aux principaux décideurs (responsables politiques, parties prenantes, juridiction...). C'est ce qui est appelé « l'écoute assurée ».

Des rapports sont envoyés aux participants, aux décideurs et aux commanditaires pour illustrer les changements des participants en termes de connaissances, d'attitudes et d'opinions grâce aux deux sondages. L'institut de sondage permet de rendre compte d'une analyse comparative statistique.

L'équipe de projet peut décider de réitérer l'expérience en menant la même enquête 6 mois ou un an après pour voir les changements dans le temps et l'évolution des comportements vis-à-vis de la thématique abordée.

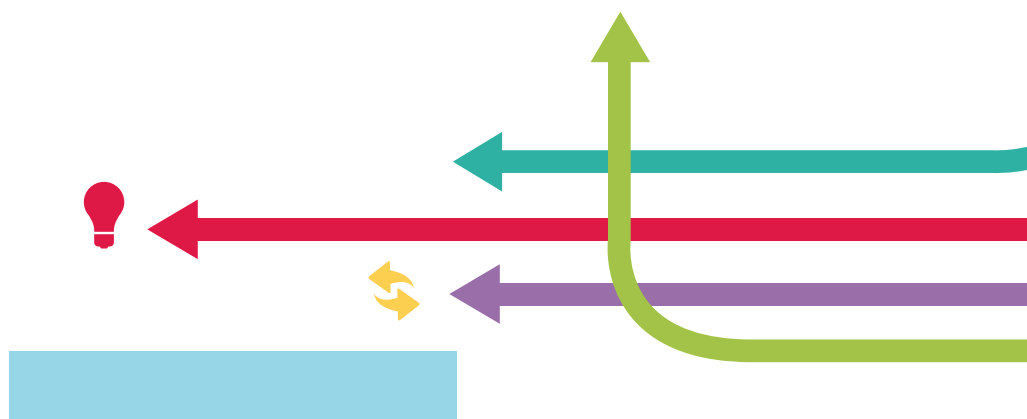
avantages et limites



- Permet d'avoir une photographie d'avis citoyen sur une thématique large si les conditions optimales étaient réunies pour prendre une décision collective.
- Permet d'évaluer l'impact de l'information sur un avis citoyen.
- L'ampleur de la phase de formation s'est vue qualifiée d'être une source d'information de meilleure qualité que les outils participatifs plus classiques.
- Le sondage délibératif est un correctif des sondages classiques. Au lieu de faire la somme d'opinions privées comme dans le sondage traditionnel, le sondage délibératif a pour avantage d'exclure l'isolement en appuyant sur le caractère interactif et collectif du processus de formation/décision.



- Risque d'orientation de l'information allant dans le sens de l'instance organisatrice.
- Manque de transparence des résultats et manque d'accès aux données.
- Se limite à faire une photographie d'avis citoyens mais ne permet pas réellement la co-construction d'un avis.



expérience

SONDAGE COLLABORATIF CONTRIBUTION CLIMAT ENERGIE

1. CADRE

Adaptant la technique du sondage délibératif au web, la Fondation Nicolas Hulot a lancé en avril 2009 un sondage collaboratif sur Internet sur le thème de la Contribution Climat-Énergie en partenariat avec l'Institut LH2 et Solirem.

L'objectif était de recueillir l'opinion des Français sur l'éventuelle mise en œuvre de cette Contribution Climat-Énergie portée par la Fondation depuis le Pacte écologique. Le sondage collaboratif a été réalisé du 2 avril au 8 juin auprès de 12 750 personnes.

2. EN PRATIQUE

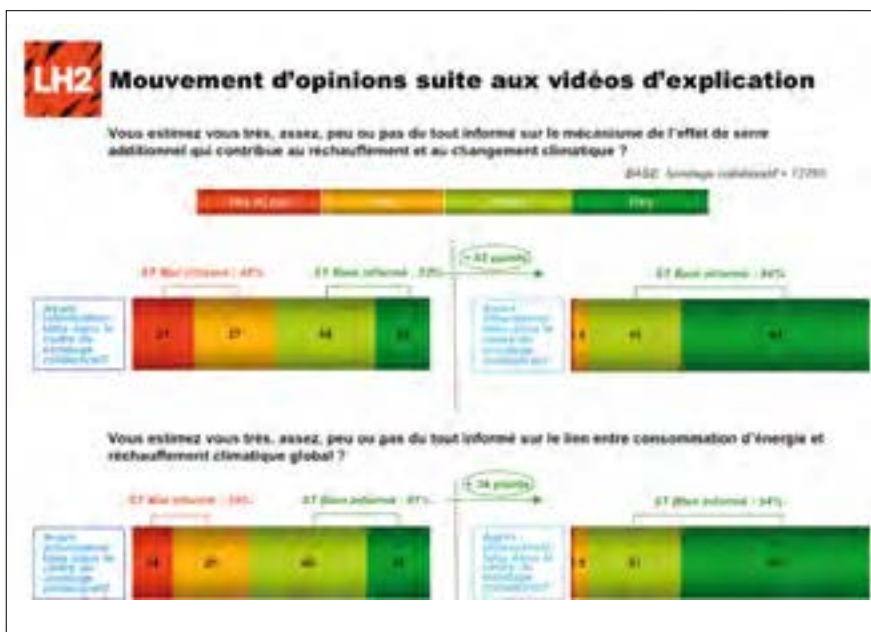
- **PREMIÈRE PHASE**: un questionnaire comprenant 15 questions sur les habitudes au quotidien relatives à l'énergie (douches ou bains, tri des déchets...), sur ce qu'ils pensent de l'écologie, du changement climatique et de la Contribution Climat-Énergie a été soumis en ligne aux citoyens participants.
- **UNE PHASE DE FORMATION** a ensuite été mise en place via la diffusion auprès des participants de trois vidéos informatives (2 à 7 minutes) sur le changement climatique, le lien entre climat et énergie et la Contribution Climat-Energie.
- **ENFIN LORS D'UNE DERNIÈRE PHASE**, les participants ont été soumis à une nouvelle consultation de 20 questions consistant à interroger à nouveau les mêmes citoyens participants sur des questions pour la plupart équivalentes à celles de la première série.

Un rapport a été rédigé par les organisateurs afin d'analyser l'évolution des avis citoyens et une conférence de presse a été organisée pour présenter les résultats du sondage. ■

ET L'AVIS DES PARTICIPANTS SUR LE SONDAGE COLLABORATIF ?

À la fin de la troisième étape consistant à réinterroger le panel de participants sur des questions similaires à celles posées avant le visionnage des vidéos, des questions ont été posées sur la perception de la méthode du sondage collaboratif. Les résultats sont les suivants : sur une base de 12 750 interrogés :

- 98% sont d'accord avec le fait que le sondage collaboratif permette de progresser dans la compréhension d'un sujet.
- 90% s'accordent sur le fait qu'il permette de faire progresser l'expression de la démocratie locale.
- 92% sur le fait que la méthode est une forme de débat démocratique nécessaire dans la société d'aujourd'hui.
- 94% sur le fait qu'elle permet d'exprimer une opinion en connaissance de cause.
- 92% des participants sont d'accord pour dire que le sondage collaboratif permet de faire avancer le débat sur les grands sujets de société.
- Et enfin, 87% s'accordent sur le fait qu'il permet de produire des résultats qui reflètent la vraie opinion des gens.



Sources :

Fondation Nicolas Hulot, résultats du sondage collaboratif sur la Contribution Climat-Énergie, juillet 2009 : http://www.fondation-nicolas-hulot.org/sites/default/files/pdf/presse/sondage_cce_resultats_juillet_2009.pdf

Les vidéos : <http://www.fondation-nicolas-hulot.org/outils/pour-comprendre/en-videos/chapitre-2>